

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :
le jeudi 26 janvier 2023 à 18 heures 30 minutes précises.

A Servoz, le 20 janvier 2023.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Etat civil**
- **Urbanisme – Foncier : Autorisations d’urbanisme**
- **Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**
- **Affaires administratives et financières :**
 - ◆ Présentation des budgets analytiques pour l’exercice 2022
 - ◆ Autorisation pour l’engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2023 pour le Budget Général
 - ◆ Travaux d’aménagement du centre du village : places de l’église et du marché – demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d’Avenir et de Solidarité pour l’année 2023
 - ◆ Abrogation de la délibération portant sur le reversement de la taxe d’aménagement à la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
 - ◆ Approbation de la convention de mise à disposition de la salle de blocs au profit de l’association Roc et Résine
- **Espaces naturels :**
 - ◆ Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles piloté par le Département de la Haute-Savoie
- **Questions et informations diverses**